



Auch, le 25 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget Participatif Gersois 3 : c'est l'heure des votes !

Après une pause imposée par la crise sanitaire de la Covid 19, le Conseil départemental a relancé son Budget Participatif Gersois pour la période 2023-2025. Cette 3ème édition, nouvelle formule, sera articulée autour de deux campagnes de votes pour un budget total d'1 million d'euros.

Suite au dépôt des idées et à la validation des projets par la Commission Consultative Citoyenne, le Budget Participatif Gersois #3 entre à présent dans la phase de la votation citoyenne.

Du 23 mars au 30 avril 2024 à minuit, toute personne physique* peut voter pour des projets, sans condition d'âge, ni lieu de résidence.

Comment voter ?

- Sur Internet via le site budgetparticipatif.gers.fr / rubrique « Projets soumis au vote » ;
- Par un bulletin de vote papier dans les urnes du Budget Participatif Gersois, à retrouver sur une série de marchés du Gers.

Attention, toute personne ne peut voter qu'une seule fois (papier ou internet) pour **3 projets** différents. En dessous ou au-dessus de ce seuil de 3 projets, le vote ne sera pas valide.

Le Mot du Président

« Le Département du Gers a bâti son image de marque sur la citoyenneté, avec le tout premier budget participatif départemental lancé en France. Forts du succès des deux premières éditions, nous sommes fiers aujourd'hui de porter ce BPG#3 qui offre aux Gersoises et aux Gersois l'opportunité de participer à la vitalité de notre territoire à travers des projets engagés, innovants et fédérateurs, au service du bien commun. En seulement quelques jours, nous comptabilisons d'ores et déjà plus de 1100 votes, cette campagne de votation s'annonce prometteuse ! Rendez-vous est donné le 30 avril pour connaître les lauréats. » - Philippe Dupouy, Président du Département.